



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 42

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Sont déposés un par un et lus une première fois les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 15) — *Loi sur la sensibilisation et la prévention en matière de violence à caractère sexuel (modification de la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire et de la Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés)/The Sexual Violence Awareness and Prevention Act (Advanced Education Administration Act and Private Vocational Institutions Act Amended);*

(M^{me} la ministre SQUIRES au nom de M. le ministre WISHART)

(N° 16) — *Loi abrogeant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement de la route située du côté est/The Manitoba East Side Road Authority Repeal Act;*

(M. le ministre PEDERSEN)

(N° 208) — *Loi sur la Journée de la Gendarmerie royale du Canada/The Royal Canadian Mounted Police Day Act.*

(M. GRAYDON)

M. le ministre SCHULER dépose, pour l'exercice commençant le 1^{er} mars 2016, le rapport trimestriel de la Société d'assurance publique du Manitoba visant la période se terminant le 31 août 2016.

(Document parlementaire n° 53)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. SMITH, ALLUM, YAKIMOSKI et MARCELINO (Tyndall Park) ainsi que M. le ministre FRIESEN font des déclarations de député.

Présentation et lecture d'une pétition :

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à déployer tous les efforts possibles afin d'éviter l'acquisition de MTS par Bell et de préserver un marché de téléphonie cellulaire plus concurrentiel de sorte que le montant des factures de téléphone cellulaire des Manitobains n'augmente pas inutilement.

M. le *ministre* CULLEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CULLEN intervient.

M. LINDSEY et M^{me} LAMOUREUX posent des questions au ministre.

La présidente informe l'Assemblée de la réception d'un avis de la leader par intérim de l'opposition officielle indiquant qu'elle a accordé au député de Flin Flon le temps de parole illimité qu'elle avait pour intervenir sur le projet de loi 7.

Le débat se poursuit.

M. LINDSEY exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger